

COMPTE – RENDU de la séance du 8 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mmes Agnès CHAMILLARD, Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Marielle PHILIPPON, et Chantal ROYER
MM. Jérôme CHARDON, Alain DE CUYPER, Sébastien GOUFIER, Gilles PROU, Eric ROLLET et Arnaud TISSIER.

Absentes représentées : Steeve BARDOUL pouvoir à Gilles PROU, Emmanuelle HAHN pouvoir à Alain DE CUYPER, Delphine MUNOZ pouvoir à Marielle PHILIPPON et Mme Ginette QUIVIGER pouvoir à Chantal ROYER

Madame Marielle PHILIPPON accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant les crédits à inscrire pour permettre de réaliser les travaux d'enseigne et d'électricité au local du futur marché couvert. Les membres acceptent cet ajout.

FINANCES**1. Inscription de crédits par anticipation au vote du budget**

Le Maire propose d'inscrire des crédits par anticipation au vote du budget afin d'engager des travaux dans le local du futur marché couvert, au 1 avenue de Chablis, notamment l'enseigne et les bornes électriques. Ces travaux sont estimés à 10 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** d'inscrire des crédits au compte 21318 pour un montant de 10 000 €.

2. Convention financière pour l'extension des réseaux secs à Lordonnois

Le Maire expose qu'un permis de construire a été déposé pour un projet situé rue de l'abreuvoir au hameau de Lordonnois. Or après consultation des différents gestionnaires de réseaux, il s'avère que le réseau électrique basse tension ne dessert pas la parcelle concernée. Une extension des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public est donc nécessaire. Ces travaux ont été chiffrés par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne. Le Maire expose les coûts indiqués dans le tableau suivant :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part commune 66% HT	SDEY 34% HT
Basse Tension	18 002.21 €	15 001.84 €	3 000.37 €	9 901.21 €	5 100.63€
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part commune 50% HT	SDEY 50% HT
Eclairage Public	4 125.51 €	3 437.93 €	687.58 €	1 718.97 €	1 718.97 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA	Part commune 70% TTC	SDEY 30% TTC
Réseaux Télécom*	13 671.68 €	11 393.07 €	2 278.61 €	9 570.18 €	4 101.50 €
TOTAL	35 799.40 €	29 832.84 €	5 966.56 €	21 190.36 €	10 921.09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** la proposition d'engager les travaux d'extension décrits ci-dessus

➤ **ACCEPTE** la convention financière établis par le S.D.E.Y.

➤ **MANDATE** le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

➤ **DÉCIDE** d'inscrire, par anticipation au vote du budget 2021, les crédits nécessaires

3. Transfert de la compétence Maintenance

La commune confiait l'entretien du réseau d'éclairage public à l'entreprise TPIL. Cette dernière a informé qu'elle n'était plus en mesure d'assurer cette mission.

Par ailleurs, cette compétence peut être transférée au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (S.D.E.Y.) qui dispose par secteur de prestataires choisis par appels d'offres et selon un bordereau de prix déjà établi.

Le Maire rappelle que la commune a déjà transféré la partie Investissement de la compétence Eclairage public.

Le Maire propose de transférer la partie Maintenance de la compétence éclairage public au S.D.E.Y. et ce à compter du 1^{er} mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** de transférer la partie Maintenance de la compétence éclairage public au S.D.E.Y. à compter du 1^{er} mars 2021.

4. Modalités de la compétence Maintenance de l'éclairage public du S.D.E.Y.

Considérant que le Conseil Municipal de la commune de Ligny-le-Châtel a décidé par délibération en date du 8 février 2021 de transférer sa compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY), notamment la maintenance.

Considérant que le SDEY propose un forfait annuel, calculé comme suit :
(règlement financier en date du 14 décembre 2020)

Le Maire propose pour la commune de Ligny-le-Châtel (433 points lumineux hors LED + 6 points lumineux LED) un coût détaillé ainsi pour 6 visites annuelles

Type de point	nb	part fixe	part variable	part SIG	TOTAL /pt	TOTAL
hors LED	433	4,00 €	9,50 €	0,50 €	14,00 €	6 062,00 €
LED	6	4,00 €	-	0,50 €	4,50 €	27,00 €
					TOTAL / AN	6 089,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** de retenir la proposition de contrat du S.D.E.Y. pour 6 visites aux conditions indiquées ci-dessus.

➤ **DEMANDE** que la première visite soit effectuée dès le mois de mars 2021.

➤ **MANDATE** le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

5. Etude de faisabilité 19-21 rue du Carrouge

Le Maire informe qu'elle a sollicité un devis auprès du bureau d'études TechniConcept d'Auxerre pour réaliser une étude de faisabilité concernant les immeubles 19 et 21 rue du Carrouge. La prestation comprend la réalisation de plans, ainsi qu'une approche technique et financière des différents scénarii.

Ce devis d'élève à 4 500 € HT.

Elle propose d'accepter cette offre et d'inscrire les crédits nécessaires au budget (5 400 € au compte 2031).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** de retenir la proposition d'étude de faisabilité du cabinet Techniconcept pour un montant de 4 500 € HT

➤ **MANDATE** le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

➤ **DÉCIDE** d'inscrire, par anticipation au vote du budget 2021, les crédits nécessaires au compte 2031

6. Achat de matériel informatique

Le Maire informe qu'il est nécessaire d'équiper le poste du 3^{ème} adjoint d'un ordinateur portable. Elle propose de retenir l'offre de LDLC.pro pour le même matériel que celui acheté pour le 1^{er} adjoint à savoir un PC portable, une licence bureautique et une souris pour un coût TTC de 1 160,82 €.

Elle propose en outre d'inscrire, par anticipation au vote du budget 2021 les crédits nécessaires (1 200 € au compte 2183).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** de retenir la proposition de LDLC.pro pour un montant de 1 160,82 € TTC

➤ **MANDATE** le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

➤ **DÉCIDE** d'inscrire, par anticipation au vote du budget 2021, les crédits nécessaires au compte 2183.

URBANISME

7. ACHAT DE TERRAINS rue du Carrouge

Le Maire expose que la rue du Carrouge est souvent sujette à des problèmes de stationnement et de circulation. Afin d'envisager des solutions, il lui semble opportun que la commune puisse acquérir des terrains le long de cette voie. Elle rappelle que le Conseil a déjà acté, lors de sa séance du 16 octobre dernier, l'achat des parcelles AP 76 et AP 78.

Elle soumet au Conseil la proposition d'échange de la parcelle AP 75 d'une surface de 182 m² contre une surface communale équivalente à proximité. Cet échange se ferait sans indemnité et aux seuls frais de la commune.

Elle soumet également la proposition d'achat de la parcelle AP 77 d'une contenance de 585 m². Cet achat se ferait en échange d'une surface communale de 386 m² située à proximité. Les 199 m² restants feront l'objet d'un prix de 1 000 €.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE la proposition d'échange de la parcelle AP 75 d'une surface de 182 m² aux seuls frais de la commune.*
- *ACCEPTE la proposition d'achat de la parcelle AP 77 qui donnera lieu à un échange pour 386 m² et au versement d'une somme de 1 000 m² pour les 199 m² restants. Les frais seront pris en charge par la commune.*
- *AUTORISE le Maire à signer les actes d'achat*
- *DIT que les frais d'acte seront supportés par la commune*
- *DÉCIDE d'inscrire, par anticipation au vote du budget 2021, les crédits nécessaires (article 2111).*

8. Exercice du droit de préférence – parcelle C 241 (1 ha 57 a 52 ca)

Le Maire expose qu'elle a reçu une déclaration d'aliéner concernant une parcelle de bois situé au lieu-dit La Pâturage Baron, soumise au droit de préférence selon l'article L.331-24 du Code Forestier.

Elle propose de ne pas exercer le droit de préférence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préférence.*

GESTION DU PATRIMOINE

9. Vente de l'ancienne école de Lordonnois

Le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu une offre d'achat pour le bien composé de l'ancienne école de Lordonnois, du logement et de la cour, au prix de 80 000 € net vendeur.

Elle propose d'accepter cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE la proposition établie le 11 janvier 2021 pour un montant de 80 000 € net vendeur.*
- *MANDATE le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.*

DIVERS

10. Augmentation des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Afin d'augmenter l'amplitude d'ouverture au public (accueil physique et téléphonique) du secrétariat de mairie, le Maire propose d'avancer d'une heure, l'heure d'ouverture, du lundi au vendredi.

Les nouveaux horaires seraient :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	10 h à 12 h				
Après-midi	fermé	15 h à 18 h	15 h à 18 h	fermé	15 h à 18 h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DÉCIDE de retenir la proposition du Maire et de modifier les horaires d'ouverture du secrétariat comme proposées.*

➤ Commissions communales

- La commission des finances se réunira le mardi 23 février à 17 h 30.

➤ Informations diverses

- Le Maire fait part de l'arrêté qu'elle a pris portant réglementation des horaires d'utilisation de matériels bruyants de jardinage et de bricolage. Une discussion s'engage sur l'équilibre à trouver entre la nécessité d'une certaine tranquillité et la liberté de pouvoir bricoler et jardiner.
- Résultat provisoire du sondage pour le besoin d'un distributeur de billets : il est exposé que plus de 500 réponses sont déjà arrivées dont la moitié de personnes habitant dans des communes voisines.
- Rappel des modalités du passage à la collecte dissociée des déchets : il est rappelé que les bacs jaunes seront à disposition vendredi 12 février de 13h30 à 17h et samedi de 8h30 à 12h ainsi que la semaine suivante aux mêmes jours et horaires. Plusieurs conseillers proposent leur aide pour cette mission.
- Sanctions pour dépôts sauvages : le Maire informe que deux personnes ont été verbalisées par les gendarmes suite aux images prises par les caméras posées il y a quelques semaines.
- M. PROU donne lecture d'un courrier anonyme mais constructif qui suggère des solutions pour la circulation et le stationnement rue Guy Dupas.

➤ Questions diverses

- Sébastien GOUFIER signale un nid de poules en bas de la rue Guy Dupas sur une tranchée mal rebouchée ainsi qu'un câble mal raccroché vers l'église.
- Corinne DE CUYPER rappelle qu'une cheminée à l'école primaire est à contrôler. Un couvreur sera contacté.
- Plusieurs conseillers se satisfont de la qualité du dernier bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions diverses, la séance est close à 22 h 25.

Le Maire, Chantal ROYER

